

Métier du délégué à la protection des données (DPD / DPO)

Présentation

Nombre de stagiaires maximum : 35

Responsable

Responsable pédagogique : Alexandra Guérin-François

Coordination des enseignements : Alexandra Guérin-François et Clémence Scottez

Intervenants : professionnels (DPD, avocats, universitaires) spécialisés en droit des technologies avancées et en droit à la protection des données

Public, conditions d'accès et prérequis

Juristes d'entreprise, de collectivités locales, d'administration et d'associations ; Responsables conformité, déontologues, contrôle interne et gestion des risques, audit interne, direction qualité ; DSI ou RSSI

Prérequis: Avoir le niveau de l'UE [DRA001](#) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires

Cursus : Cet enseignement fait partie des cursus suivants : [CS5200A Certificat de spécialisation – Délégué à la protection des données \(DPD\)](#)

Objectifs

Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques concernent ce que l'élève sera capable de faire à l'issue de la formation. Ils se situent au niveau de l'apprentissage. Ils facilitent l'évaluation des acquis.

- Disposer de connaissances juridiques approfondies en droit à la protection des données personnelles, conformément au nouveau cadre juridique applicable (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
- Acquérir les connaissances techniques nécessaires à l'exercice des missions du délégué à la protection des données (DPD)
- Acquérir les savoir-faire nécessaires à l'accomplissement des missions du DPD en entreprise, organisme public ou associatif
- Réaliser de nombreux cas pratiques de mise en situation opérationnelle, issus de la pratique professionnelle de chaque intervenant

Compétences visées

Les compétences concernent l'opérationnalité et ont pour objet le transfert des connaissances en situation professionnelle.

- Garantir la conformité à la réglementation « informatique et libertés » en interne et vis-à-vis des autorités publiques (autorités judiciaires, régulateurs sectoriels, CEPD)

Maîtrisez le cadre statutaire lié à la fonction de délégué à la protection des données (DPD)
Approfondir les connaissances juridiques en matière de droit à la protection des données (niveau 2)
Connaître et maîtriser le nouveau cadre juridique de protection des données personnelles (RGPD et nouvelle loi « informatique et libertés »)
Disposer de bons réflexes opérationnels, utiles pour un DPD ou plus largement un référent « privacy »

Les + du stage

Bénéficiez d'une formation approfondie en droit à la protection des données personnelles par les meilleurs experts français et européens de la matière, et disposez des compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice des fonctions de DPD ou plus largement de référent « privacy ». Le CNAM est aujourd'hui le premier organisme de formation en France au droit à la protection des données. Son certificat de spécialisation DPD est unanimement reconnu par les professionnels comme l'un des plus opérationnels du marché.

```
/**/ a.customlink:hover, a.customlink, a.customlink:visited { text-decoration: none; } a.customlink:visited, .button:active  
a.customlink { color: #857761; } .button:hover a.customlink { color: #333333; } /**/
```

MISSION HANDI'CNAM

Aider les auditeurs en situation de handicap